



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjointes
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETARE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION N°2017/06 – 089



**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION N°2017/06 – 089**

Il est nécessaire de modifier le budget 2017 par décision modificative n°1 afin de pouvoir procéder aux écritures suivantes :

⇒ **Précisions à apporter à l'annexe « liste des organismes de regroupements auxquels adhère la commune ou l'établissement » - Budget Principal 2017 :**

ORGANISMES	BP 2017	NOUVELLE PROPOSITION
Grand Angoulême	113 200 €	113 200 €
SIVU personnes âgées	33 800 €	33 453.68 €
SIVU Crèche	190 000 €	189 557.99 €
SM Gens du voyage	8 000 €	8 000 €
SYBRA	29 000 €	28 626.06 €
SYNDICAT MIXTE LA FOURRIERE	6 000 €	6 010.50 €
SDEG	60 000 €	61 151.77 €
TOTAL	440 000 €	440 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la décision modificative proposée sur le Budget principal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer que tout document afférent.

⇒ **Inscription de crédits supplémentaires en section de fonctionnement pour les dépenses liées au Conseil Citoyen – Budget Principal 2017 :**

	Crédits votés au Budget Primitif	Propositions	TOTAL des crédits (après DM)
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT -</u> <u>DEPENSES</u> 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	5000.00	+ 6 000.00	11 000.00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT -</u> <u>RECETTES</u> 7478 – Autres organismes	300 000.00	+ 6 000 00	306 000.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la décision modificative proposée sur le Budget principal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer que tout document afférent

⇒ **Inscription budgétaire pour le remboursement de travaux effectués Route de Nersac – Budget Principal 2017 (Crédits en dépenses déjà mandatés au compte 2315) :**

	Crédits votés au Budget Primitif	Propositions	TOTAL des crédits (après DM)
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT -</u> <u>DEPENSES</u> 458103 – Opérations sous mandat - Dépenses	0	3127.58 €	3127.58 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> <u>- RECETTES</u> 458203 – Opérations sous mandat - Recettes	0	3127.58 €	3127.58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la décision modificative proposée sur le Budget principal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer que tout document afférent

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,



Jean-François DAURÉ

